



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA PAUVRETE  
DANS LES PAYS DE L'UEMOA**

**2012**



# BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA  
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)  
Tél. : +221 33 839 05 00  
Télécopie : +221 33 823 93 35  
Télex : BCEAO 21833 SG /  
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG  
Site internet : <http://www.bceao.int>

**Directeur de Publication**

**Bassambié BATIONO**

*Directeur de la Recherche  
et de la Statistique*

*Email : [courrier.zdrs@bceao.int](mailto:courrier.zdrs@bceao.int)*

**Impression :**

Imprimerie de la BCEAO  
BP : 3108 - DAKAR



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale des Etudes Economiques et de la Monnaie**  
Direction de la Recherche et de la Statistique

## **RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA PAUVRETE DANS LES PAYS DE L'UEMOA**



**2012**



## SOMMAIRE

<b>RESUME</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES SIGLES</b>	<b>4</b>
<b>I. DEFINITION DES CONCEPTS</b>	<b>5</b>
<b>II. SITUATION DE LA PAUVRETE DANS L'UEMOA</b>	<b>6</b>
2.1. Indicateurs microéconomiques	6
2.1.1. <i>Seuil de pauvreté, Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté</i>	6
2.1.2. <i>Progression de la pauvreté</i>	9
2.1.3. <i>Profil de la pauvreté</i>	10
2.2. Indicateurs sociaux	10
2.2.1. <i>Accès à l'éducation</i>	10
2.2.2. <i>Accès aux soins de santé primaire</i>	12
2.2.3. <i>Insécurité alimentaire et malnutrition</i>	13
2.2.4. <i>Accès à l'eau potable</i>	14
2.2.5. <i>Accès à l'électricité</i>	15
<b>III. STRATEGIES ET ACTIONS ENTREPRISES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE DANS L'UEMOA</b>	<b>16</b>
3.1. Accélération durable de la croissance et transformation de l'économie pour une croissance pro-pauvre	16
3.2. Promotion d'une gouvernance de qualité	17
3.3. Renforcement du capital humain	18
3.3.1. <i>Maîtrise de la croissance démographique</i>	18
3.3.2. <i>Promotion de l'éducation et de la formation technique et professionnelle</i>	18
3.3.3. <i>Amélioration de l'accès aux services de santé de qualité</i>	19
3.4. Développement des infrastructures économiques	20
3.4.1. <i>Développement des infrastructures de transport</i>	20
3.4.2. <i>Développement des infrastructures énergétiques</i>	21
3.4.3. <i>Développement des télécommunications</i>	22
<b>IV. DEFIS A RELEVER POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS L'UEMOA</b>	<b>23</b>
4.1. L'alimentation de la population, dans un contexte de forte croissance démographique	23
4.2. L'amélioration des capacités internes de transformation des produits agricoles	25
4.3. La commercialisation des produits agricoles, dans un contexte de forte volatilité des cours	26
<b>V. PERSPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES OMD EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE</b>	<b>27</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXES STATISTIQUES</b>	<b>33</b>

## **RESUME**

*Les autorités de l'UEMOA ont érigé au rang de leurs priorités, la lutte contre la pauvreté. Toutefois, cette problématique se révèle être une question complexe, en raison de son caractère multidimensionnel, qui rend difficile sa résolution.*

*Dans l'Union, l'analyse de la situation de la pauvreté fait ressortir que le seuil de pauvreté varie d'un pays à l'autre. Ce seuil correspond au niveau de revenu nécessaire pour assurer les besoins alimentaires et non alimentaires d'un ménage. Il est calculé à partir d'un panier de biens alimentaires, auquel s'ajoutent les dépenses en habillement, en logement, en transport et en énergie, indispensables pour la survie du ménage. Les dernières données actualisées en 2010 révèlent qu'il est plus faible au Burkina (109.891 FCFA par an) et plus élevé au Togo (271.057 FCFA). Sur la base des seuils nationaux de pauvreté, l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire le nombre de personnes pauvres, est évalué à 49,4% en 2010 dans l'Union. Elle est plus élevée en Guinée-Bissau (69,3%) et apparaît plus faible au Bénin (35,2%).*

*Selon l'enquête de suivi de la pauvreté, réalisée en 2011 et publiée en 2012 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, le taux de pauvreté se situerait à 46,8% en 2011 au Sénégal, en retrait par rapport au taux de 50,8% enregistré, en moyenne, sur la période 2005-2010.*

*En considérant le seuil de 1,25 \$ USD par jour suivi par la Banque Mondiale, le taux de pauvreté serait plus faible dans l'Union (39,8%). Selon ce critère, la Côte d'Ivoire apparaît alors comme le pays contenant relativement moins de pauvres (24%) et le Mali, celui dans lequel le taux de pauvreté est plus élevé (50,0%).*

*Entre 2000 et 2010, le taux de pauvreté a régressé, dans tous les pays de l'Union, sauf au Bénin et en Guinée-Bissau où il a progressé. A l'échelle de l'Union, la même tendance est observée, avec un léger repli de l'incidence de la pauvreté sur la période (1,1%). Les progrès enregistrés sont relativement lents et ne permettraient pas d'atteindre, d'ici 2015, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en matière de réduction de la pauvreté dans tous les pays.*

*L'analyse des indicateurs sociaux de la pauvreté a permis de dresser le profil du pauvre dans l'Union. Ainsi, le pauvre serait un adulte d'une quarantaine d'années, avec un faible niveau d'instruction, qui dirige un ménage de grande taille, vit en milieu rural et s'adonne prioritairement à l'agriculture. Il a un accès limité aux infrastructures de base et au crédit.*

*Ce profil du pauvre a amené les Etats de l'Union à mettre en oeuvre des stratégies pour développer les infrastructures, renforcer le capital humain, améliorer la gouvernance et transformer l'économie, en vue de promouvoir une croissance pro-pauvre. Cependant, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes, même si des avancées considérables ont été notées dans certains domaines, notamment par rapport à l'éducation universelle, la lutte contre le VIH Sida et l'accès à l'eau potable. Des efforts restent à faire notamment pour améliorer la santé maternelle et infantile et réduire l'incidence du phénomène sur les revenus des populations pauvres.*

*Pour y parvenir, les défis concernent, notamment, la satisfaction des besoins alimentaires de la population, dans un contexte de forte croissance démographique, l'amélioration des capacités internes de transformation des produits agricoles et la commercialisation de ces produits, dans un environnement caractérisé par la forte volatilité des cours. L'augmentation de la production vivrière est nécessaire pour réduire l'insécurité alimentaire. L'accroissement de la capacité de transformation sur place des produits agricoles et de leur commercialisation constitue également un axe prioritaire. A cet égard, des efforts supplémentaires devront être fournis pour régler les questions relatives à la sécurisation foncière, aux risques liés aux activités agricoles et industrielles (aléas climatiques, absence de garanties, etc.), ainsi qu'à leur financement.*

*Les réponses à ces questions pourraient passer par la création d'une bourse agricole et de services d'assurance agricole. C'est dans ce registre que la BCEAO pourrait jouer un rôle important dans le processus, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA et la BOAD.*

---

## **LISTE DES SIGLES**

ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal
BAD	: Banque Africaine de Développement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
FMI	: Fonds Monétaire International
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IDH	: Indice du Développement Humain
IMF	: Institutions de Microfinance
MCA	: Millenium Challenge Account
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	: Organisation des Nations Unies
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauves Très Endettés
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication

L'objectif de réduction de l'extrême pauvreté et de la faim apparaît au premier rang des huit priorités que se sont assignés, depuis l'an 2000, la plupart des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), notamment dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La première cible de cet objectif vise à réduire de moitié, d'ici 2015, l'extrême pauvreté et la faim dans les régions du globe où ces problèmes se posent avec acuité, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique Subsaharienne.

La problématique de la réduction de la pauvreté concerne donc la région ouest africaine, en général, et les pays de l'UEMOA, en particulier. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les Indices de Développement Humain (IDH) des pays de l'Union seraient parmi les plus faibles du monde. Par ailleurs, la Banque Mondiale (BM) classe les pays de l'Union parmi les pays à faible revenu ou à revenu moyen inférieur, dans lesquels près de la moitié de la population est pauvre, c'est-à-dire vit en dessous du seuil de pauvreté international, fixé à 1,25 \$ par jour en 2008.

Cette situation préoccupe au plus haut point les autorités de l'Union, qui ont érigé au rang de priorité absolue l'objectif n°1 des OMD dans les différentes initiatives prises avec l'appui des partenaires techniques et financiers, en particulier l'Initiative en faveur des « Pays Pauvres Très Endettés » (PPTÉ) et le projet « Millenium Challenge Account » (MCA) des Etats-Unis d'Amérique. Dans ces conditions, une analyse de la situation de la pauvreté dans l'Union s'avère utile. Elle permettra de comprendre les différentes formes de la manifestation du phénomène et son évolution au cours des dernières années, en vue de mieux asseoir les prises de décisions en la matière.

La présente étude vise à permettre de mieux cerner le phénomène de la pauvreté et à identifier les actions à mettre en œuvre pour aider les Etats à lutter efficacement contre ce fléau. Elle est structurée en cinq (5) parties. La première partie est consacrée à la définition des concepts. La deuxième partie présente la situation de la pauvreté dans l'UEMOA. La troisième partie décrit les actions entreprises pour lutter contre ce fléau dans l'Union, ainsi que les résultats obtenus. La quatrième partie analyse les défis à relever pour enregistrer des succès dans ce cadre et la cinquième partie évoque les perspectives pour l'atteinte des OMD.

## **I. DEFINITION DES CONCEPTS**

La pauvreté est un phénomène complexe, dont le terme recouvre plusieurs significations. Selon l'usage courant, elle caractérise la situation d'un individu ne disposant pas des ressources nécessaires pour une vie décente. Cette définition prend en compte la dimension matérielle, liée aux conditions de vie, en général, notamment l'accès à la nourriture, à l'eau potable, à l'habillement, au logement, au transport et à l'énergie. Elle recouvre également l'aspect immatériel, relatif à l'accès à l'éducation, à une couverture sanitaire de qualité et à une activité valorisante. Ces deux dimensions de la pauvreté renvoient aux termes de « pauvreté humaine » et de « pauvreté monétaire », développés par le PNUD et la Banque Mondiale.

Le PNUD met l'accent sur la notion de pauvreté humaine qui est intrinsèquement liée à celle de « développement humain ». Ce dernier concept repose sur trois piliers essentiels, à savoir l'éducation, la santé et l'emploi. Afin d'opérationnaliser cette notion, le PNUD définit un « indicateur de pauvreté humaine », qui intègre ces trois piliers du développement humain.

Quant à la Banque Mondiale, elle privilégie la notion de pauvreté monétaire, qui fait appel à celle de « seuil de pauvreté », même si elle reconnaît le caractère multidimensionnel du

concept et ne réfute pas l'intérêt que pourrait revêtir l'analyse de sa dimension humaine. Ainsi, le « seuil de pauvreté » indique le niveau de revenu au dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. A cet égard, la Banque Mondiale distingue la « pauvreté absolue » de la « pauvreté relative ».

Le seuil de pauvreté absolue correspond au niveau de revenu nécessaire pour assurer les besoins alimentaires et non alimentaires d'un ménage. Il est calculé à partir d'un panier de biens alimentaires, auquel s'ajoutent les dépenses en habillement, en logement, en transport et en énergie, indispensables pour la survie du ménage. Les Etats-Unis, le Canada et la plupart des pays en développement, dont sept (7) de l'UEMOA<sup>1</sup>, ont recours à l'approche absolue de la pauvreté pour mesurer ce concept.

Ce dernier est évalué à partir d'un seuil fixé en tenant compte du niveau de développement atteint par les pays. Ainsi, selon ce critère, le seuil révisé en 2008 par la Banque Mondiale pour les pays à faible revenu est porté à 1,25 \$ par jour, tandis que celui arrêté pour les pays à revenu intermédiaire est fixé à 2 \$ par jour. Ces différents seuils sont traduits, au niveau de certains pays, en un seuil national, libellé en monnaie locale, en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat.

Le seuil de pauvreté relative est déterminé, pour sa part, à partir de la distribution des revenus au niveau de la population et renvoie à la notion de revenu médian, fixé en tenant compte de la situation globale de bien-être de la population. La ligne de pauvreté est alors une proportion du revenu médian (entre 40 et 60%). La France, les pays d'Eurostat et la Côte d'Ivoire utilisent l'approche relative de la pauvreté pour cerner les problèmes liés à ce concept.

En dehors du seuil de pauvreté, la situation de la pauvreté est analysée à travers une gamme d'indicateurs regroupés en indicateurs monétaires et sociaux, qui sont habituellement utilisés pour apprécier le phénomène. Les indicateurs monétaires sont généralement déclinés en indicateurs macroéconomiques et microéconomiques. Dans le présent document, seul le volet microéconomique des indicateurs monétaires est analysé, les autres indicateurs, tels que le revenu par tête et le pouvoir d'achat étant généralement examinés lors des exercices de cadrage macroéconomique. Ainsi, les indicateurs microéconomiques retenus pour analyser la pauvreté sont l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté, la sévérité de la pauvreté et l'indice de concentration de Gini. L'incidence de la pauvreté évalue le taux de pauvreté, c'est-à-dire le nombre de personnes se situant en dessous du seuil de pauvreté, par rapport à la population totale. La profondeur de la pauvreté mesure la différence entre le niveau moyen de revenu des pauvres et le seuil de pauvreté. La sévérité de la pauvreté examine les différences de revenus au sein même des populations pauvres. Quant à l'indice de concentration de Gini, il met en exergue les inégalités de revenus au niveau de l'ensemble des populations.

## **II. SITUATION DE LA PAUVRETE DANS L'UEMOA**

### **2.1. Indicateurs microéconomiques**

#### **2.1.1. Seuil de pauvreté, Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté**

Le seuil de pauvreté a été déterminé dans tous les pays de l'Union, à partir de l'approche de la pauvreté absolue, à l'exception de la Côte d'Ivoire qui a eu recours à l'approche relative pour déterminer ce seuil<sup>2</sup>.

1 Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

2 La première enquête sur le niveau de vie en Côte d'Ivoire date de 1986.



Dans l'UEMOA, la ligne de pauvreté varie d'un pays à l'autre. Les dernières données actualisées en 2010 révèlent qu'elle est plus faible au Burkina et plus élevée au Togo. En effet, le seuil de pauvreté est ressorti à 109.891 FCFA par an et par habitant au Burkina contre 271.057 FCFA au Togo. A l'échelle de l'Union, il est estimé à 182.072 FCFA, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo se situant au dessus de ce seuil (cf. tableau n° 1).

Sur la base des seuils nationaux de pauvreté, et en fonction des années de déroulement des enquêtes, l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire le nombre de personnes pauvres, est évaluée à 49,4% en 2010 dans l'Union. Elle est plus élevée en Guinée-Bissau (69,3%) et dépasse la moyenne sous-régionale au Niger, au Sénégal et au Togo (cf. tableau n° 1). En revanche, elle apparaît plus faible au Bénin (35,2%).

Les dernières données issues de la deuxième enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II), réalisée en 2011 et publiée en 2012 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), situent le taux de pauvreté à 46,8% dans ce pays.

<b>Tableau n° 1 : Seuils nationaux et incidences de la pauvreté</b>				
Pays	Année de la dernière enquête	Seuil national de pauvreté (FCFA)	Seuil national de pauvreté (FCFA)	Incidence (%)
		Dernière enquête	Actualisé en 2010 (*)	
<b>Bénin</b>	2009	145.279	147.313	35,2
<b>Burkina</b>	2009	108.374	109.891	43,9
<b>Côte d'Ivoire</b>	2008	241.145	245.499	48,9
<b>Guinée-Bissau</b>	2010	220.800	220.800	69,3
<b>Mali</b>	2010	165.431	165.431	43,6
<b>Niger</b>	2005	125.288	143.503	62,1
<b>Sénégal</b>	2006	200.574	224.569	50,8
<b>Togo</b>	2006	242.094	271.057	61,7
<b>UEMOA</b>	--	--	<b>182.072</b>	<b>49,4</b>

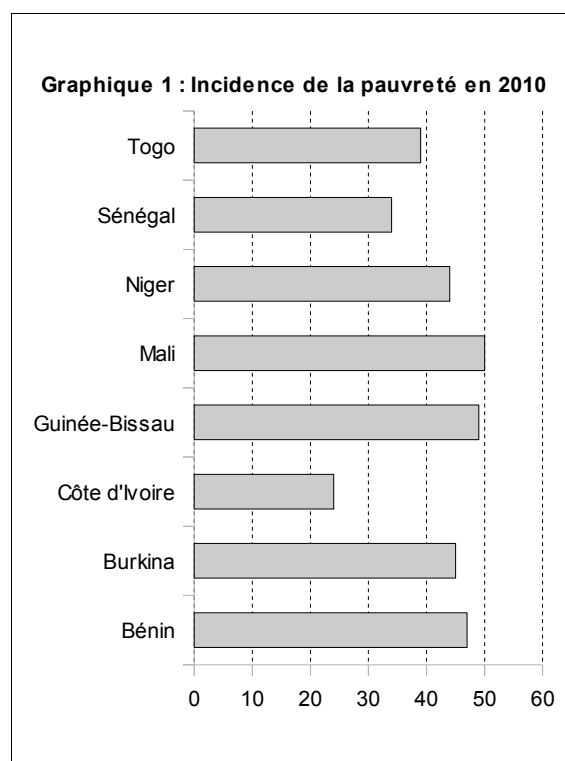
Source : DRSP pays, Banque Mondiale et rapports CEDEAO et UEMOA sur le profil de pauvreté des pays.

(\*) Calculé par la BCEAO.

En considérant le seuil de 1,25 \$ USD par jour suivi par la Banque Mondiale, le taux de pauvreté serait plus faible dans l'Union (39,8%). Selon ce critère, la Côte d'Ivoire contiendrait relativement moins de pauvres (24%) et le Mali enregistrerait le taux de pauvreté le plus élevé (50%). Le Sénégal et le Togo comptent également moins de pauvres que la moyenne sous-régionale (cf. tableau n° 2, page suivante).

Pays	Incidence (%)
Bénin	47,0
Burkina	45,0
Côte d'Ivoire	24,0
Guinée-Bissau	49,0
Mali	50,0
Niger	44,0
Sénégal	34,0
Togo	39,0
<b>UEMOA</b>	<b>39,8</b>

Source : World Development Indicators (WDI), Banque Mondiale.  
(\*) Calculé par la BCEAO.



Sur la base des données du tableau n°1, l'écart entre le revenu moyen des pauvres et la ligne de pauvreté, qui exprime la profondeur de la pauvreté, est plus prononcé en Guinée-Bissau (25,0%), au Niger (24,1%) et au Togo (22,9%). Il est plus faible au Bénin (10,4%).

Les inégalités de revenus entre pauvres, qui mesurent la sévérité de la pauvreté, reflètent les mêmes tendances. En effet, au sein de la population pauvre, les plus pauvres des pauvres sont plus nombreux en Guinée-Bissau (12,4%), au Niger (12,3%) et au Togo (11,0%). En revanche, ils ne représentent que 4,5% de la population pauvre au Bénin (cf. tableau n° 3).

Pays	Profondeur (%)	Sévérité (%)	Indice de Gini (%)
Bénin	10,4	4,5	46,9
Burkina	14,4	6,5	45,0
Côte d'Ivoire	18,2	9,1	42,1
Guinée-Bissau	25,0	12,4	36,0
Mali	13,2	5,5	40,1
Niger	24,1	12,3	34,0
Sénégal	18,3	7,9	34,2
Togo	22,9	11,0	33,5

Source : DRSP pays, Banque Mondiale et rapports CEDEAO et UEMOA sur le profil de pauvreté des pays.

Selon les résultats de l'enquête ESPS-II, réalisée en 2011, la profondeur de la pauvreté ressortirait à 14,6% en 2011 au Sénégal, tandis que la sévérité de la pauvreté s'établirait à 6,6%.

Au niveau des populations prises dans leur ensemble, les inégalités de revenus, mises en exergue par l'indice de concentration de Gini, sont également prononcées. En effet, de fortes disparités sont observées dans la distribution des revenus des populations au Burkina (45,0%), en Côte d'Ivoire (42,1%) et au Mali (40,1%). Les inégalités les plus importantes sont notées au Bénin, où 46,9% des revenus sont détenus par une faible proportion de la population (cf. tableau n° 3). Ces disparités sont moins prononcées en Guinée-Bissau (36,0%), au Niger (34,0%) et au Sénégal (34,2%). Dans ce registre, le Togo apparaît comme le pays de l'Union au sein duquel les revenus sont mieux redistribués (33,5%).

### 2.1.2. Progression de la pauvreté

Les périodes de référence ayant permis de déterminer les seuils de pauvreté étant différentes d'un pays à l'autre, l'analyse comparative de l'évolution de la pauvreté dans l'Union s'avère relativement difficile. Toutefois, sur la base des données disponibles, le taux de pauvreté a régressé, entre 2000 et 2010, dans tous les pays de l'Union, sauf au Bénin, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau où il a progressé (cf. tableau n° 4). La plus forte augmentation a été enregistrée en Côte d'Ivoire (10,5%), tandis que les diminutions les plus sensibles ont été notées au Mali (12,0%) et au Togo (10,9%). Cette tendance se confirme à l'échelle de l'Union, où le taux de pauvreté s'est replié de 1,1% sur la période (cf. tableau n° 4).

Pays	Périodes		Evolution (%) (2)-(1)
	2000/2004 (1)	2005/2010 (2)	
<b>Bénin</b>	29,0	35,2	6,2
<b>Burkina</b>	46,4	43,9	-2,5
<b>Côte d'Ivoire</b>	38,4	48,9	10,5
<b>Guinée-Bissau</b>	64,7	69,3	4,6
<b>Mali</b>	55,6	43,6	-12,0
<b>Niger</b>	62,1	59,5	-2,6
<b>Sénégal</b>	57,1	50,8	-6,3
<b>Togo</b>	72,6	61,7	-10,9
<b>UEMOA</b>	<b>50,5</b>	<b>49,4</b>	<b>-1,1</b>

Source : DRSP pays, Banque Mondiale et rapports CEDEAO et UEMOA sur le profil de pauvreté des pays.

Ainsi, il semblerait que, sur la période allant de 2000 à 2010, les pays qui ont connu une décennie relativement stable sur le plan politique, ont pu mettre en oeuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, ainsi que des projets, accompagnés et appuyés par la Communauté financière internationale, à travers, notamment, l'Initiative PPTE. En revanche, la situation de la pauvreté ne se serait pas améliorée dans les pays ayant connu des troubles sociaux, ainsi que l'instabilité politique, au cours de la même période. C'est le cas de la Guinée-Bissau et de la Côte d'Ivoire. Toutefois, le constat ne semble pas être confirmé dans le cas du Bénin.

Par rapport à l'objectif premier des OMD, à savoir ramener l'incidence de la pauvreté au niveau de la cible fixée en 2015, des avancées ont été notées, mais les progrès restent

relativement lents, de sorte que l'objectif semble hors de portée dans tous les pays de l'Union (cf. annexe 2).

### **2.1.3. Profil de la pauvreté**

L'analyse de la pauvreté dans l'UMOA révèle que le milieu rural reste le plus touché dans tous les pays, avec des proportions de pauvres variant entre 38,4% et 75,0% (cf. annexe 1).

Selon le découpage administratif, les régions les plus affectées sont les départements du Couffo et des Collines au Bénin, le Nord et l'Est du Burkina, le Nord et l'Ouest de la Côte d'Ivoire, Gabou et Cacheu en Guinée-Bissau, Sikasso et Mopti au Mali, Maradi et Tillabéri au Niger, Ziguinchor et Kolda au Sénégal, la région Maritime, ainsi que celle des plateaux au Togo.

Les pauvres exercent majoritairement dans le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche et sylviculture) et accessoirement dans le commerce et l'industrie. Dans les villes, ils font partie de l'effectif des chômeurs et des diplômés sans emploi. Les ménages considérés comme pauvres sont ceux dont la taille est plus étendue. Au Bénin, par exemple, l'incidence de la pauvreté est deux fois plus élevée dans les ménages de six personnes que dans ceux de 3 personnes. Au Sénégal, la taille des ménages les plus pauvres est comprise en moyenne entre 10 et 12 personnes. Les ménages les plus pauvres sont dirigés par des adultes de 35 à 45 ans, qui ont un niveau d'instruction faible, ne dépassant pas le cours primaire.

Au niveau des individus, les analyses tendent à indiquer une incidence de la pauvreté plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Cette situation s'explique par le fait que dans l'Union, près de la moitié des femmes actives exercent dans l'agriculture, où le revenu moyen est plus faible. Par exemple au Burkina, plus de 45% des femmes exercent dans l'agriculture.

Ainsi, le profil du pauvre dans l'UEMOA correspondrait à celui d'un homme de 40 ans environ, qui dirige un ménage de 8 personnes en moyenne, a un faible niveau d'instruction, vit en milieu rural, s'adonne prioritairement à l'agriculture et accessoirement à d'autres activités. Il a un accès limité aux infrastructures de base et au crédit.

## **2.2. Indicateurs sociaux**

Au regard du caractère multidimensionnel de la pauvreté, les aspects relatifs à la qualité des ressources humaines (éducation) et à l'accès aux infrastructures de base (accès à la santé, à l'eau potable, à l'électricité, etc.) ont été analysés, à la suite des indicateurs monétaires, afin de mieux cerner les différentes facettes du phénomène.

### **2.2.1. Accès à l'éducation**

Les indicateurs généralement utilisés pour apprécier l'accès à l'éducation sont le taux brut de scolarisation (TBS)<sup>3</sup> et le taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans). Selon les données disponibles, le taux brut de scolarisation est en constante évolution au sein de l'Union. En effet, sur la période allant de 2005 à 2011, il est en hausse de 15% en moyenne, avec de fortes variations d'un pays à l'autre (cf. tableau n° 5).

Ainsi, entre 2005 et 2011, le taux brut de scolarisation a progressé de 20,5 points de pourcentage au Bénin, 13,0 points en Côte d'Ivoire, 10,6 points au Mali et 21,5 points au

<sup>3</sup> C'est le rapport du nombre d'enfants inscrits au cours de l'année sur le nombre d'enfants de la tranche d'âge scolarisable, qui est de 6 à 11 ans. Les proportions supérieures à 100% indiquent une présence massive des enfants en dehors de cette tranche d'âge scolarisable.

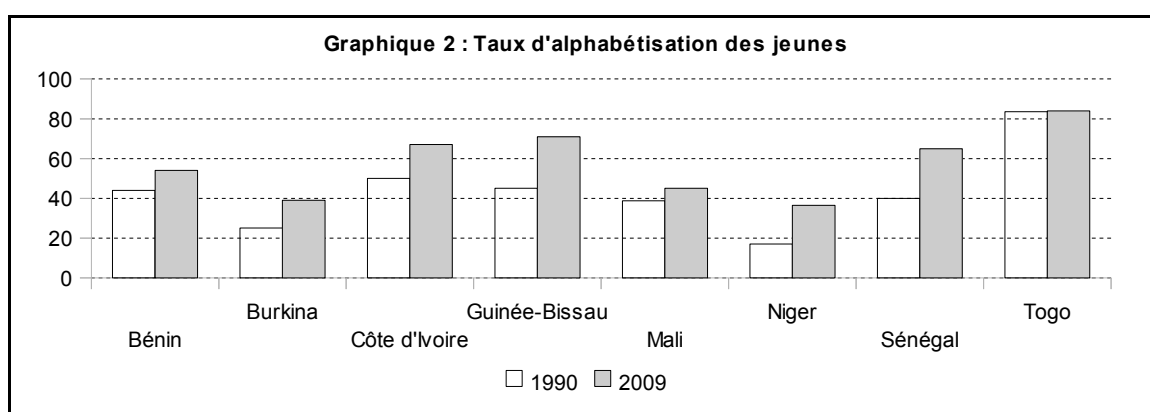
Niger. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées au Burkina (24,0 points) et au Togo (23,0 points), tandis que les plus faibles progressions sont observées en Guinée-Bissau (3,3 points) et au Sénégal (4,1 points).

Les taux de scolarisation des filles et des garçons ont également évolué favorablement dans tous les pays, se situant, en 2011, respectivement entre 64,3 et 132,2% d'une part, et 76,9 et 147,1%, d'autre part. (cf. tableau n° 5).

La progression favorable du taux brut de scolarisation observée au niveau de l'Union serait due à une amélioration de l'accès à l'éducation, accompagnée, dans certains cas, d'une efficacité du système éducatif.

Pays	2005 (1)			2010-2011 (2)			Evolution (2)-(1)		
	Total	F	G	Total	F	G	Total	F	G
<b>Bénin</b>	<b>105,4</b>	91,4	119,5	<b>125,9</b>	117,1	134,6	<b>20,5</b>	25,7	15,1
<b>Burkina</b>	<b>55,4</b>	49,3	61,3	<b>79,4</b>	76,4	82,4	<b>24,0</b>	27,1	21,1
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>75,0</b>	66,3	83,5	<b>88,0</b>	80,0	95,9	<b>13,0</b>	13,7	12,4
<b>Guinée-Bissau</b>	<b>119,8</b>	--	--	<b>123,1</b>	119,2	127,1	<b>3,3</b>	119,2	127,1
<b>Mali</b>	<b>71,1</b>	62,9	78,9	<b>81,7</b>	76,4	86,7	<b>10,6</b>	13,5	7,8
<b>Niger</b>	<b>49,3</b>	41,4	56,8	<b>70,8</b>	64,3	76,9	<b>21,5</b>	22,9	20,1
<b>Sénégal</b>	<b>82,7</b>	81,2	84,1	<b>86,8</b>	89,3	84,4	<b>4,1</b>	8,1	0,3
<b>Togo</b>	<b>116,6</b>	107,0	126,3	<b>139,6</b>	132,2	147,1	<b>23,0</b>	25,2	20,8

Source : BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains et WDI, Banque M.ondiale.



Quant au taux d'alphabétisation des jeunes, il a progressé, entre 1990 et 2009, dans tous les pays, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées en Guinée-Bissau (26,0 points) et au Sénégal (25,0 points). Les plus faibles progressions ont été notées au Mali et au Togo (cf. graphique 2). Au regard des évolutions constatées, l'objectif de l'éducation primaire pour tous, d'ici 2015, semble réalisable dans tous les pays. En revanche, l'atteinte de celui relatif à l'alphabétisation des jeunes paraît plutôt hypothétique.

## 2.2.2. Accès aux soins de santé primaire

L'accès aux soins de santé est apprécié à travers le taux de fréquentation des centres de santé ou la proportion de la population située à une certaine distance d'un centre de santé (généralement à 30 mn de marche ou à 5 km). Lorsque l'information n'est pas disponible, le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé est utilisé. C'est le cas dans la présente étude, où le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé a été analysé. Par ailleurs, les indicateurs de santé de la mère et de l'enfant (taux de mortalité maternelle et infantile) ont été également utilisés pour apprécier la qualité des services de santé offerts.

Ainsi, entre 2005 et 2010, le taux d'accouchements assistés par un personnel médical ou para-médical a progressé de 1,0% au Bénin, 9,0% en Guinée-Bissau, 8,0% au Mali, 2,0% au Niger et 11,0% au Togo. Il a diminué de 3,0% au Burkina et de 6,0% en Côte d'Ivoire (cf. tableau n° 7).

<b>Tableau n° 7 : Indicateurs d'analyse de l'amélioration des soins de santé primaire</b>							
Pays	Naissances médicalement assistées (en %)			Taux de mortalité (pers. pour 100.000)		Taux de mortalité (pers. pour 1.000)	
	2000-2005 (1)	2006-2010 (2)	Evolution (2)-(1)	Maternelle		Infantile	
				1990-1999	2008	1990	2011
<b>Bénin</b>	73,0	74,0	1,0	498	410	114	79
<b>Burkina</b>	57,0	54,0	-3,0	484	560	106	73
<b>Côte d'Ivoire</b>	63,0	57,0	-6,0	597	470	94	71
<b>Guinée-Bissau</b>	35,0	44,0	9,0	822	1000	143	113
<b>Mali</b>	41,0	49,0	8,0	580	830	131	95
<b>Niger</b>	16,0	18,0	2,0	593	820	151	88
<b>Sénégal</b>	58,0	--	--	510	410	76	51
<b>Togo</b>	49,0	60,0	11,0	640	350	94	70

Source : BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains.

Les indicateurs de santé de la mère et de l'enfant ne révèlent pas les mêmes tendances. En effet, de 1990 à 2008, le taux de mortalité maternelle a diminué au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo. Il a augmenté au Burkina, en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger. Dans l'Union, ce taux se situe à 580 décès pour 100.000 naissances, ce qui est relativement élevé par rapport à la cible, fixée à 140 pour 100.000 naissances (cf. tableau n° 7). La Guinée-Bissau se particularise à ce niveau, avec un taux plus élevé de 1.000 décès pour 100.000 naissances.

En revanche, le taux de mortalité infantile a regressé dans tous les pays. Au niveau de l'Union, il ressort à 78 décès pour 1.000 naissances, ce qui demeure encore élevé par rapport à la cible, fixée à 37 décès pour 1.000 naissances.

Dans ces conditions, les probabilités d'atteinte des objectifs fixés pour 2015, par rapport à la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile et maternelle, semblent faibles, même si

certains pays, notamment le Bénin et la Guinée-Bissau, paraissent être sur la bonne voie (cf. annexe 2).

Ainsi, la conjugaison de l'amélioration de la qualité et de l'offre de soins, ainsi que la gratuité des services de prévention pour les enfants et des consultations prénatales, auraient favorisé l'accès aux services de santé et contribué à relever le niveau des indicateurs d'appréciation dans certains pays de l'Union au cours de ces dernières années. Toutefois, les effets de la pandémie du VIH Sida et du paludisme sont encore perceptibles dans l'Union, même s'ils sont en forte diminution (cf. tableau n° 12, § 3.3.3., page 20).

### **2.2.3. Insécurité alimentaire et malnutrition**

La sécurité alimentaire est « la capacité d'accéder à tout moment, au moyen du revenu ou de la production, à des aliments nutritifs de qualité pour une vie saine et active ». Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la norme calorifique de 2.400 calories/personne/jour représenterait le seuil d'une alimentation satisfaisante. Cet indicateur a donc été utilisé pour apprécier la situation alimentaire dans l'Union. Par ailleurs, le nombre de personnes souffrant de malnutrition, ainsi que la proportion des enfants de moins de cinq (5) ans ayant une insuffisance pondérale ont été utilisés pour apprécier la sévérité du phénomène.

Dans l'Union, 20,2% de la population en moyenne est atteinte de malnutrition (cf. tableau n° 8, page suivante). Les enfants de moins de 5 ans sont également touchés par le phénomène. Ceux du milieu rural sont plus atteints que ceux du milieu urbain. Par exemple, 50% des enfants de ce milieu sont touchés au Niger et 40% au Mali contre 30% en moyenne en milieu urbain.

Par ailleurs, la norme calorifique de 2.400 calories/personne/jour n'est pas atteinte dans tous les pays et les pays sahéliens semblent plus touchés que les pays côtiers<sup>4</sup> (cf. tableau n° 8). En effet, les pays sahéliens, dans leur majorité, connaissent des difficultés liées à l'insécurité alimentaire contrairement aux pays côtiers qui semblent être épargnés.

Ainsi, les problèmes d'insécurité alimentaire persistent encore dans l'Union. Cette persistance est à lier à la faible diversification de l'agriculture, ainsi qu'aux modes de production, caractérisés par une quasi absence de la mécanisation et de l'irrigation, ainsi qu'une faible intensification des pratiques culturales. Cette situation ne permet pas aux populations de l'UEMOA de faire face aux incidences des aléas climatiques (sécheresses, inondations, incendies, etc.) sur leurs productions et leurs revenus.

---

4 Les pays de l'UEMOA peuvent être classés en pays sahéliens (Burkina, Guinée-Bissau, Mali, Niger Sénégal) et côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo), en fonction de leur situation géographique.

Tableau n° 8 : Indicateurs d'analyse de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition						
Pays	Apport journalier en calories par personne		Taux de malnutrition (en %)		Proportion des enfants < 5 ans ayant une insuffisance pondérale (en %)	
	2005	2007	2000-2002	2006-2008	1998-2001	2005-2009
Bénin	2499	2533	15.0	12.0	21.5	20.2
Burkina	2653	2677	12.0	8.0	33.7	26.0
Côte d'Ivoire	2504	2528	17.0	14.0	18.2	16.7
Guinée-Bissau	2274	2306	25.0	22.0	21.9	17.2
Mali	2538	2614	18.0	12.0	30.1	27.9
Niger	2245	2376	27.0	16.0	43.6	39.9
Sénégal	2282	2348	26.0	19.0	20.3	14.5
Togo	2133	2161	36.0	30.0	23.2	20.5

Source : BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains et MDG Database, Nations Unies.

#### 2.2.4. Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable est apprécié à travers la proportion des ménages qui utilisent l'eau provenant du robinet, des puits protégés et des forages considérés comme potables. Les indicateurs prennent en compte les conditions d'accès, en l'occurrence, la distance à la source d'eau, lorsque l'information est disponible. Dans la plupart des pays de l'Union, le secteur de l'eau potable permet l'alimentation des populations, à travers des technologies, telles que l'hydraulique urbaine, l'hydraulique villageoise et l'hydraulique villageoise améliorée.

Dans l'Union, des évolutions encourageantes ont été observées dans ce domaine au cours des dix dernières années. En effet, entre 2005 et 2010, la proportion des populations ayant accès à l'eau potable est passée de 65 à 69%. Au niveau des pays, des progrès ont été enregistrés, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (cf. tableau n° 9, page suivante). Toutefois, la couverture en eau potable demeure encore insuffisante, notamment dans certains pays (Guinée-Bissau, Mali, Niger et Togo). En effet, dans ces pays, le taux d'accès à l'eau potable, en 2010, ne dépasse pas la moyenne sous-régionale, le Niger enregistrant même le taux le plus bas de l'Union (49,0%).

Dans les autres pays, le taux de desserte en eau potable est passé, en 2010, à 75,0% au Bénin, 79,0% au Burkina et 72,0% au Sénégal (cf. tableau n° 9). La Côte d'Ivoire, avec un pourcentage de 80,0% enregistre le taux d'accès le plus élevé de l'Union. En termes d'évolution, les progressions les plus notables sont observées au Burkina (9,0 points de pourcentage), au Mali (9,0 points) et en Guinée-Bissau (7,0 points).

Au regard de ces évolutions, l'objectif d'accès à l'eau potable, fixé en 2015, paraît réalisable dans tous les pays, sauf en Guinée-Bissau, au Niger et au Togo (cf. annexe 2).



<b>Tableau n° 9 : Taux d'accès à l'eau potable (en %)</b>									
<b>Pays</b>	<b>2005 (1)</b>			<b>2010 (2)</b>			<b>Evolution (2)-(1)</b>		
	<b>Total</b>	Rural	Urbain	<b>Total</b>	Rural	Urbain	<b>Total</b>	Rural	Urbain
<b>Bénin</b>	<b>70,0</b>	63,0	81,0	<b>75,0</b>	68,0	84,0	<b>5,0</b>	5,0	3,0
<b>Burkina</b>	<b>70,0</b>	64,0	90,0	<b>79,0</b>	73,0	95,0	<b>9,0</b>	9,0	5,0
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>79,0</b>	68,0	91,0	<b>80,0</b>	68,0	91,0	<b>1,0</b>	0,0	0,0
<b>Guinée-Bissau</b>	<b>57,0</b>	48,0	80,0	<b>64,0</b>	53,0	91,0	<b>7,0</b>	5,0	11,0
<b>Mali</b>	<b>55,0</b>	43,0	79,0	<b>64,0</b>	51,0	87,0	<b>9,0</b>	8,0	8,0
<b>Niger</b>	<b>46,0</b>	37,0	89,0	<b>49,0</b>	39,0	96,0	<b>3,0</b>	2,0	7,0
<b>Sénégal</b>	<b>68,0</b>	52,0	92,0	<b>72,0</b>	56,0	93,0	<b>4,0</b>	4,0	1,0
<b>Togo</b>	<b>58,0</b>	39,0	87,0	<b>61,0</b>	40,0	89,0	<b>3,0</b>	1,0	2,0
<b>UEMOA</b>	<b>65,0</b>	--	--	<b>69,0</b>	--	--	<b>4,0</b>	--	--

Source : BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains.

### 2.2.5. Accès à l'électricité

Les indicateurs d'accès à l'électricité couramment utilisés sont la proportion de la population connectée au réseau électrique ou l'évolution de la consommation nette par habitant. En raison de la non disponibilité de cette information dans tous les pays, la consommation nette par habitant a été privilégiée dans cette étude. Sur cette base, l'accès à l'électricité reste globalement faible dans les pays de l'Union, même si des évolutions notables sont observées dans la consommation de l'énergie électrique. En effet, la consommation finale d'électricité par habitant a évolué de 11,0 kwh dans l'Union, entre 2005 et 2008. La même tendance est observée dans tous les pays, sauf au Mali où la consommation a stagné et au Sénégal où elle a regressé (cf. tableau n° 10, page suivante). Les niveaux de consommation les plus élevés sont notés en Côte d'Ivoire (272,0 kwh/habitant), au Sénégal (189,0 kwh/habitant) et au Togo (136,0 kwh/habitant). Le Mali enregistre le taux de consommation le plus bas de l'Union (35,0 kwh/habitant), suivi du Niger (46,0 kwh/habitant) et de la Guinée-Bissau (48,0 kwh/habitant).

Ainsi, les indicateurs sociaux se sont globalement améliorés dans l'Union au cours de ces dernières années. Les actions entreprises dans le cadre des Stratégies de Réduction de la pauvreté (SRP), avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ont permis d'obtenir des avancées notables. Toutefois, la marge d'amélioration de ces indicateurs reste encore large. Les Etats de l'Union devront donc poursuivre leurs efforts, en développant des stratégies à même d'agir efficacement sur les déterminants de la pauvreté, en vue d'accélérer la progression vers la réalisation des OMD.

<b>Tableau n° 10 : Consommation nette d'électricité par habitant (en kilowatt-heures)</b>			
<b>Pays</b>	<b>2005 (1)</b>	<b>2008 (2)</b>	<b>Evolution (2)-(1)</b>
<b>Bénin</b>	92.0	94.0	2.0
<b>Burkina</b>	44,0	48,0	4,0
<b>Côte d'Ivoire</b>	228.0	272.0	44.0
<b>Guinée-Bissau</b>	47.0	48.0	1.0
<b>Mali</b>	35.0	35.0	0.0
<b>Niger</b>	41,0	46,0	5,0
<b>Sénégal</b>	194,0	189,0	-5,0
<b>Togo</b>	129,0	136,0	7,0
<b>UEMOA</b>	109,0	120,0	11,0

Source : BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains.

### **III. STRATEGIES ET ACTIONS ENTREPRISES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE DANS L'UEMOA**

Les autorités de l'Union ont inscrit au rang de leurs priorités, l'amélioration des conditions de vie des populations, en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans ce cadre, elles ont défini et arrêté des stratégies qui devront permettre de réduire les effets néfastes de la pauvreté et d'impulser le développement économique et social des pays de l'Union. Ces diverses stratégies peuvent être centrées sur quatre (4) grands axes d'intervention, à savoir :

- l'accélération durable de la croissance ;
- la promotion d'une gouvernance de qualité ;
- le renforcement du capital humain ;
- le développement des infrastructures.

Chacun de ces grands axes est décliné en actions prioritaires, autour desquelles se sont concentrées les actions entreprises par les Etats pour lutter contre la pauvreté. L'accent est surtout mis sur les trois derniers axes d'intervention, le volet macroéconomique, relatif à l'accélération durable de la croissance, étant développé dans les exercices de cadrage macroéconomique.

#### **3.1. Accélération durable de la croissance et transformation de l'économie pour une croissance pro-pauvre**

L'accroissement de la richesse nationale constitue le premier facteur de lutte contre la pauvreté. La transformation de l'économie et l'émergence d'une croissance pro-pauvre a été amorcée au sein de l'UEMOA. En outre, les efforts consentis par les Etats visent à dynamiser le secteur privé, diversifier l'économie et promouvoir l'intégration régionale.

S'agissant de la dynamisation du secteur privé, les actions entreprises visent à réduire les risques des investisseurs et créer les conditions propices à l'accroissement du revenu par tête et la promotion d'une croissance pro-pauvre.

Ainsi, des efforts ont été consentis pour améliorer le climat des affaires, poursuivre les réformes structurelles en vue d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) et promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises, ainsi que les Petites et Moyennes Industries (PME/PMI). Le code des investissements a été également revisité, et des réformes ambitieuses ont été mises en œuvre pour assainir l'environnement judiciaire.

La facilitation de l'accès au crédit, notamment en faveur des femmes, et la promotion de la microfinance, ont été également au cœur des actions mises en œuvre par les Etats pour favoriser une croissance accélérée, dont les retombées pourraient être mieux redistribuées au sein des populations pauvres. En effet, le nombre d'institutions de microfinance a atteint 873 en 2010 contre 571 en 2005 et l'effectif des bénéficiaires des prestations des SFD est ressorti à 11,5 millions de personnes à ce jour contre 4,3 millions en 2005.

Concernant la diversification de l'économie et la promotion de l'intégration régionale, les Etats de l'Union se sont investis dans la promotion des secteurs porteurs de croissance, notamment le secteur agricole et les filières de production. Ainsi, des actions ont été entreprises pour l'intensification de la production dans le secteur agricole, qui apparaît comme le secteur comportant le plus de pauvres. Les principales mesures ont concerné la promotion de l'autosuffisance alimentaire par la création de stocks de sécurité alimentaire et l'amélioration de la compétitivité des filières, à travers la promotion de la culture irriguée.

L'intégration économique et l'application du principe de la libre circulation des personnes et des biens, en vigueur au sein de l'UEMOA, a favorisé le déplacement des populations de l'Union, à la recherche de meilleures opportunités d'emploi, vers les grands centres économiques des pays. Il s'en est suivi une concentration de la force de travail, autour de ces pôles de développement. Cette concentration est propice à la transformation et à l'accélération de la croissance dans les zones d'accueil. Les transferts monétaires de ces travailleurs migrants vers leurs zones d'origine contribuent à la redistribution des fruits de la croissance, ainsi qu'à la mobilisation de l'épargne nécessaire à l'investissement.

### **3.2. Promotion d'une gouvernance de qualité**

Les autorités de l'Union, dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté, se sont engagées à améliorer la gouvernance économique, administrative et politique. En effet, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP), d'importants efforts ont été consentis par les États de l'Union, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, pour adopter des cadres de gestion stratégique axés sur les résultats, susceptibles de :

- renforcer les capacités de pilotage et de gestion de l'économie, basées sur la fixation d'objectifs et la réalisation de performances ;
- assurer la coordination et l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- favoriser l'instauration de règles d'une gestion transparente des services publics.

Des programmes de lutte contre la corruption ont été adoptés par les Etats, permettant d'enregistrer des progrès notables en matière de transparence et d'intégrité dans la gestion des finances publiques. A cet effet, des institutions de renforcement du contrôle financier ont été créées ou renforcées et un code de transparence dans la gestion des finances publiques a été adopté à l'échelle de l'Union.

Par ailleurs, des conseils constitutionnels et des commissions électorales indépendantes ont été installés dans tous les pays de l'UEMOA, au cours des dix dernières années. Des efforts ont été également fournis pour établir des listes électorales fiables et consensuelles, aptes à contribuer au renforcement du processus démocratique.

### **3.3. Renforcement du capital humain**

Les autorités de l'Union ont entrepris des actions, en vue de maîtriser la croissance démographique, d'améliorer le niveau d'éducation et de formation des populations et de faciliter leur accès aux soins de santé primaire.

#### **3.3.1. Maîtrise de la croissance démographique**

Dans le souci de créer les conditions propices à l'accroissement des revenus des populations et à la promotion d'une croissance pro-pauvre, les Etats de l'Union ont mis en place des programmes de planification familiale, visant à réduire le taux de croissance démographique, de manière à le ramener en dessous de celui de la croissance du PIB. A cet égard, des actions ont été entreprises pour promouvoir l'utilisation des méthodes contraceptives, afin de limiter les naissances et de rendre mieux visibles les efforts de développement.

#### **3.3.2. Promotion de l'éducation et de la formation technique et professionnelle**

Les Etats de l'Union ont consenti d'importants efforts pour améliorer les capacités d'accès au niveau des différents cycles d'enseignement (maternel et primaire, secondaire, technique et supérieur), ainsi que la qualité de l'ensemble du système éducatif. A cet effet, des réformes institutionnelles ont été engagées pour permettre l'ouverture du secteur de l'éducation aux investissements des acteurs privés et de la société civile. Ces réformes ont permis de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de diversification des sources de financement de l'éducation, par le recours aux financements communautaires et privés.

En outre, des actions volontaristes ont été engagées pour favoriser la construction d'écoles, le recrutement d'enseignants et la prise en charge partagée des frais de gestion des structures scolaires entre les populations, l'Etat et les partenaires techniques et financiers. A titre illustratif, sur la période allant de 1999 à 2008, les dépenses publiques d'éducation se sont accrues dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Niger et du Togo (cf. tableau n° 11, page suivante). Elles ont atteint 18,0% du budget de l'Etat au Bénin, 18,1% au Mali, 19,0% au Sénégal et 17,6% au Togo. La barre des 20% a été franchie au Burkina et en Côte d'Ivoire, ce dernier pays détenant le taux le plus élevé dans l'Union (24,6%), pendant que le Niger affiche le taux le plus bas (10,3%).

Des résultats encourageants ont été également obtenus au niveau du nombre d'enseignants dans le primaire, qui s'est amélioré de 2005 à 2011 dans tous les pays (cf. tableau n° 11). Les résultats les plus spectaculaires ont été observés au Mali (22,9%) et au Niger (24,9%) tandis que les évolutions les plus lentes sont notées en Guinée-Bissau (1,1%) et au Togo (2,0%).

Par ailleurs, plusieurs programmes novateurs ont été mis en œuvre et des mesures institutionnelles, législatives et réglementaires ont été prises pour réduire les disparités entre filles et garçons et améliorer le taux d'alphabétisation des jeunes, ainsi que celui de scolarisation des filles. De fait, ce dernier indicateur est en nette progression dans l'Union au niveau du primaire, tous les pays dépassant un différentiel de 22 points de pourcentage pour le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, à l'exception de la Côte d'Ivoire (cf. tableau n° 11). La réalisation de l'objectif fixé en 2015 pour l'atteinte des OMD en matière de promotion de l'égalité des sexes semble d'ailleurs peu probable dans ce pays. Il en est de même en Guinée-Bissau et au Togo (cf. annexe 2).

Sur le plan régional, divers programmes ont été expérimentés pour développer et renforcer l'éducation professionnelle et créer des centres d'excellence, en vue de mettre en adéquation les besoins du marché de l'emploi avec les qualifications des travailleurs.

<b>Tableau n° 11 : Indicateurs d'analyse de la promotion de l'éducation</b>									
<b>Pays</b>	<b>Dépenses publiques d'éducation (en % du budget)</b>			<b>Nombre d'enseignants dans le primaire (en milliers)</b>			<b>Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (en %)</b>		
	<b>2005 (1)</b>	<b>2007-2011 (2)</b>	<b>(2)-(1)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2009-2011</b>	<b>(2)-(1)</b>	<b>2005 (1)</b>	<b>2010-2011 (2)</b>	<b>(2)-(1)</b>
<b>Bénin</b>	17,9	18,2	0,3	28,1	38,5	10,4	50,0	87,0	37
<b>Burkina</b>	16,4	21,8	5,4	26,9	42,9	16,0	63,0	89,0	26
<b>Côte d'Ivoire</b>	21,8	24,6	2,8	45,8	56,6	10,8	71,0	83,0	12
<b>Guinée-Bissau</b>	--	--	--	4,3	5,4	1,1	58,0	94,0	36
<b>Mali</b>	14,8	18,1	3,3	27,7	50,6	22,9	57,0	85,0	28
<b>Niger</b>	12,4	10,3	-2,1	24,1	49,0	24,9	56,0	79,0	23
<b>Sénégal</b>	18,9	19,0	0,1	34,7	50,4	15,7	74,0	104,0	30
<b>Togo</b>	18,7	17,6	-1,1	29,7	31,7	2,0	65,0	90,0	25

Source : BAD et al. (2012) : Annuaire statistique pour l'Afrique ;  
BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains.

### **3.3.3. Amélioration de l'accès aux services de santé de qualité**

A l'instar du secteur de l'éducation, d'importants efforts ont été fournis par les Etats dans le domaine de la santé pour développer les services de santé communautaire, améliorer la qualité des soins et lutter contre les maladies transmissibles, ainsi que le VIH Sida. Des actions ont été entreprises pour encourager l'implication du secteur privé dans la prise en charge des besoins des populations en matière d'infrastructures sanitaires, augmenter l'effectif du personnel soignant, assurer leur formation de base, ainsi que leur formation professionnelle continue et veiller à la disponibilité des médicaments essentiels à des prix accessibles.

Ainsi, la part du secteur privé dans les dépenses totales de santé s'est accrue dans l'Union et a dépassé, en 2008, la barre des 50% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali et au Togo, ce dernier pays partageant, avec la Côte d'Ivoire, le record du taux le plus élevé (75,8%). La plus faible implication du secteur privé est, en revanche, observée au Niger (cf. tableau n° 12, page suivante).

Le nombre de médecins par habitant a également progressé dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Niger. La plus forte hausse a été enregistrée au Bénin (4,9%) et la plus faible, au Sénégal (0,9%). En outre, le taux de prévalence du VIH Sida a regressé dans tous les pays, sauf en Guinée-Bissau et au Sénégal où il a progressé (cf. tableau n° 12). Par rapport aux OMD, l'atteinte de la cible fixée en 2015 paraît hypothétique en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau (cf. annexe 2).

Tableau n° 12 : Indicateurs d'analyse de l'amélioration des soins de santé								
Pays	Dépenses de santé en 2008 (en % du budget)		Nombre de médecins (pour 100 000 habitants)			Taux de prévalence du VIH Sida (en %)		
	Total	Part secteur privé	2004-2005 (1)	2008-2010 (2)	Evolution (2)-(1)	2005 (1)	2010 (2)	Evolution (2)-(1)
Bénin	9,0	47,2	1,0	5,9	4,9	1,3	1,2	-0,1
Burkina	8,0	45,6	3,0	6,4	3,4	1,5	1,2	-0,3
Côte d'Ivoire	5,0	75,8	10,0	14,4	4,4	4,8	3,4	-1,4
Guinée-Bissau	4,0	73,9	1,0	4,5	3,5	2,4	2,5	0,1
Mali	11,0	52,5	1,0	4,9	3,9	1,2	1,0	-0,2
Niger	11,0	43,2	5,0	1,9	-3,1	0,9	0,8	-0,1
Sénégal	12,0	44,2	5,0	5,9	0,9	0,8	0,9	0,1
Togo	8,0	75,8	1,0	5,3	4,3	3,4	3,2	-0,2

Source : BAD et al. (2011) : Perspectives économiques en Afrique et BAD et al. (2012) : Annuaire statistique pour l'Afrique ; BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains et WDI, Banque Mondiale.

### 3.4. Développement des infrastructures économiques

Les infrastructures économiques constituent, au côté du développement du capital humain, les piliers essentiels sur lesquels reposent le renforcement de la compétitivité et la transformation des économies de l'Union, en vue d'une croissance soutenue et inclusive. Aussi, des efforts ont-ils été déployés par les Etats pour améliorer la qualité des services offerts dans ce domaine, notamment au niveau des transports, de l'énergie et des télécommunications.

#### 3.4.1. Développement des infrastructures de transport

Les Etats de l'Union ont mobilisé des ressources importantes pour développer les réseaux routiers et assurer leur maintenance, de manière à éviter les coûts de réhabilitation plus élevés. Ils ont également mené des actions pour éliminer les entraves à la circulation, notamment les postes de contrôle souvent nombreux et improvisés. Dans le milieu rural, ils ont consenti des efforts pour aménager les pistes de desserte rurales, en vue de faciliter et de réduire les coûts d'acheminement des intrants agricoles, ainsi que de la production.

Sur le plan régional, ils ont déployé des moyens pour favoriser l'interconnexion des pays, afin d'abaisser les coûts de transport et d'améliorer la compétitivité des économies.

Ces efforts sont ressentis, à travers l'évolution du réseau routier de l'Union. En effet, sur la base des informations disponibles, le nombre de km linéaires de routes a progressé sensiblement au Mali, entre 2002 et 2011 (cf. tableau n° 13). Des augmentations modérées ont été notées en Côte d'Ivoire (2,5%), au Niger (2,1%) et au Sénégal (0,1%).

<b>Tableau n° 13 : Evolution du réseau routier de l'Union</b>					
<b>Pays</b>	<b>Nombre de km linéaires de route</b>			<b>Densité du trafic routier (km de route pour 100 km<sup>2</sup> de superficie)</b>	
	<b>2002-2006</b>	<b>2007-2011 (2)</b>	<b>Evolution (en %) (2-1)/(1)</b>	<b>2002-2006</b>	<b>2007-2011</b>
<b>Bénin</b>	19 000	--	--	17	--
<b>Burkina</b>	92 495	--	--	34	--
<b>Côte d'Ivoire</b>	80 000	81 996	2,5	25	25
<b>Guinée-Bissau</b>	3 455	--	--	12	--
<b>Mali</b>	19 912	22 474	12,9	2	2
<b>Niger</b>	18 550	18 948	2,1	1	1
<b>Sénégal</b>	14 805	14 825	0,1	7	8
<b>Togo</b>	--	11 652	--	--	21

Source : WDI, Banque Mondiale.

Quant à la densité du réseau routier, il apparaît élevé au Bénin (17 km pour 100 km<sup>2</sup> de superficie) et en Côte d'Ivoire (25 km pour 100 km<sup>2</sup>). Le Burkina détient le réseau routier le plus dense de l'Union, avec 34 km de routes pour 100 km<sup>2</sup> de superficie.

A travers des programmes nationaux, les Etats ont également engagé des réformes structurelles pour développer et moderniser les infrastructures portuaires, alléger les procédures administratives et douanières et réduire les coûts des transactions, ainsi que les temps de transit. Dans ce cadre, des efforts ont été consentis pour informatiser les services des administrations portuaires et douanières et mettre sous réseau leur système informatique.

### **3.4.2. Développement des infrastructures énergétiques**

En dehors des efforts déployés pour renforcer les services énergétiques et améliorer les conditions d'accès des populations rurales et périurbaines à l'énergie électrique, les Etats de l'Union ont entrepris des actions, en vue de réviser le cadre légal, institutionnel et réglementaire des sociétés de distribution de l'énergie électrique et de les restructurer ou de les privatiser. Par ailleurs, ils ont adhéré, au niveau de la sous-région ouest africaine, à des projets d'échanges énergétiques, qui devraient permettre d'exploiter le potentiel de cet espace en la matière. Ainsi, des projets trans-nationaux, tels que le projet d'interconnexion des réseaux électriques nationaux, qui concerne tous les pays de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal, sont en voie de réalisation.

Ces différentes initiatives ont permis d'accroître le taux de production de l'énergie électrique dans l'Union. En effet, entre 2005 et 2008, la production d'électricité s'est améliorée dans tous les pays, les plus fortes hausses étant notées au Bénin et au Burkina (cf. tableau n° 14, page suivante).

<b>Tableau n° 14 : Evolution de la production d'électricité dans l'Union (en millions de kilowatt-heures)</b>			
<b>Pays</b>	<b>2005 (1)</b>	<b>2008 (2)</b>	<b>Evolution (en %) (2-1)/(1)</b>
<b>Bénin</b>	107	136	27.1
<b>Burkina</b>	516	619	20,0
<b>Côte d'Ivoire</b>	5 566	5 800	4.2
<b>Guinée-Bissau</b>	64	70	9.4
<b>Mali</b>	475	508	6.9
<b>Niger</b>	195	211	8,2
<b>Sénégal</b>	1 908	2 060	8,0
<b>Togo</b>	189	196	3,7

Source : BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement dans les pays africains.

### **3.4.3. Développement des télécommunications**

Au cours des dix dernières années, des efforts ont été consentis pour réformer le secteur des télécommunications dans l'Union. En effet, la plupart des pays ont procédé à la libéralisation du secteur et ont apporté des innovations technologiques permettant l'essor de la téléphonie mobile et d'Internet. En conséquence, ils ont revu et adapté leur cadre juridique et réglementaire et procédé à la privatisation partielle de l'opérateur public de téléphonie fixe, en vue de créer un marché dynamique des télécommunications.

Ainsi, le téléphone cellulaire est devenu un produit de grande consommation, permettant d'améliorer la qualité des services et d'étendre les prestations aux différentes couches sociales. En effet, le nombre de personnes possédant un téléphone portable a sensiblement augmenté dans l'Union, entre 2002 et 2009, passant de 23,4% au Burkina à 56,9% en Côte d'Ivoire (cf. tableau n° 15, page suivante). Le taux le plus faible est enregistré au Niger, avec une possession de 16,5%.

S'agissant des lignes fixes, les progrès n'ont pas été aussi spectaculaires. Les évolutions sont apparues plus modestes, avec des régressions dans certains pays (Burkina, Côte d'Ivoire). Il en est de même au niveau des utilisateurs d'Internet, dont le nombre n'a pas significativement progressé dans l'Union. Le Sénégal se distingue, avec un taux de progression de 13,5 points de pourcentage, suivi de la Côte d'Ivoire (4,1 points).



<b>Tableau n° 15 : Indicateurs d'analyse de l'évolution des télécommunications</b>									
<b>Pays</b>	<b>Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 pers.</b>			<b>Nombre de lignes téléphoniques mobiles pour 100 pers.</b>			<b>Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 pers.</b>		
	<b>2002 (1)</b>	<b>2009 (2)</b>	<b>Evolution (2)-(1)</b>	<b>2002 (1)</b>	<b>2009 (2)</b>	<b>Evolution (2)-(1)</b>	<b>2002 (1)</b>	<b>2009 (2)</b>	<b>Evolution (2)-(1)</b>
<b>Bénin</b>	0,9	1,4	0,5	3,1	56,3	53,2	0,7	2,2	1,5
<b>Burkina</b>	0,5	1,0	0,5	0,9	24,3	23,4	0,2	1,1	0,9
<b>Côte d'Ivoire</b>	1,8	1,3	-0,5	5,7	62,6	56,9	0,5	4,6	4,1
<b>Guinée-Bissau</b>	0,8	0,3	-0,5	0,0	34,8	34,8	1,0	2,3	1,3
<b>Mali</b>	0,5	0,6	0,1	0,4	34,2	33,8	0,2	1,9	1,7
<b>Niger</b>	0,2	0,4	0,2	0,5	17,0	16,5	0,1	0,8	0,7
<b>Sénégal</b>	2,1	2,2	0,1	5,3	55,1	49,8	1,0	14,5	13,5
<b>Togo</b>	0,9	2,7	1,8	3,0	33,0	30,0	3,6	5,4	1,8

Source: BAD et al. (2011) : Perspectives économiques en Afrique.

Au total, la mise en œuvre des DSRP a permis d'enregistrer des avancées notables dans les efforts de lutte contre la pauvreté. Toutefois, nonobstant le potentiel de certains pays, des défis restent à relever et expliquent les mauvaises performances enregistrées dans certains domaines. Ces défis méritent d'être mieux appréhendés, en vue de lever les entraves à l'atteinte des OMD.

#### **IV. DEFIS A RELEVER POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS L'UEMOA**

Le profil de la pauvreté dressé dans l'UEMOA laisse apparaître que la pauvreté est un phénomène essentiellement rural. En effet, les pauvres interviennent majoritairement dans le secteur agricole, qui occupe une place importante dans le tissu économique et social des pays de l'Union. De fait, ce secteur contribue pour 34% à la formation du PIB et utilise les deux tiers (2/3) de la population rurale. Ainsi, le développement économique à long terme des pays de l'UEMOA et l'amélioration des conditions de vie des populations, concourant à la réduction de la pauvreté, reposent sur un accroissement des performances du secteur agricole. Pour y parvenir, les Etats de l'Union devront chercher à relever trois grands défis, à savoir :

- assurer l'alimentation de la population, dans un contexte de forte croissance démographique ;
- améliorer les capacités internes de transformation des produits agricoles ;
- assurer la commercialisation des produits agricoles, dans un contexte de forte volatilité des cours.

##### **4.1. L'alimentation de la population, dans un contexte de forte croissance démographique**

Dans les pays de l'UEMOA, l'insécurité alimentaire apparaît comme la dimension la plus critique de la pauvreté. Elle constitue, ainsi, le premier grand défi que les Etats de l'Union devront relever, dans leurs efforts de lutte contre ce fléau. Pour cela, un accent particulier devra être mis sur l'augmentation de la production vivrière, afin de limiter les importations

alimentaires qui, représentent, en volume et en valeur, 15,9% des importations totales de l'UEMOA.

Pour y parvenir, une appréciation correcte des questions liées à la sécurisation foncière et aux difficultés de financement des activités agricoles s'impose. De même, une exploitation efficace des marges d'amélioration de la productivité agricole, qui existent encore au sein de l'Union, s'avère nécessaire. Enfin, une revalorisation du travail et du statut des agriculteurs est indispensable.

S'agissant de la question de la sécurisation foncière, elle demeure au centre des préoccupations et constitue un goulet d'étranglement qui ne favorise pas le développement des exploitations agricoles. En effet, avec un régime foncier caractérisé par la prédominance du droit foncier traditionnel, les pratiques de droits délégués<sup>5</sup>, fortement ancrées dans les mœurs des populations rurales, conduisent à des difficultés d'accès à la propriété foncière. Ces dernières rendent les producteurs, surtout les jeunes, réfractaires à tout investissement productif (acquisition de matériels de production plus ou moins durables, tels que la culture attelée, les motopompes, l'utilisation d'engrais et de pesticides, etc.). Cette situation constitue un frein considérable à la modernisation des exploitations agricoles et rend difficile la mobilisation des garanties foncières<sup>6</sup>, souvent exigées par les banques primaires pour l'octroi de crédit aux producteurs.

Le problème du financement des activités agricoles s'est accru avec la disparition de la plupart des banques de développement de l'Union, à la suite de la crise bancaire des années 80 et la réduction de l'accès des populations rurales aux services financiers. La restructuration du système bancaire de l'UMOA, amorcée au début des années 90, a conduit à la diversification du paysage financier, à travers l'émergence de structures alternatives de financement, telles que les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Malgré le développement de ces structures, des difficultés de financement subsistent au sein de l'Union. En effet, les crédits octroyés par les SFD sont des crédits de court terme, concentrés dans les milieux urbains et péri-urbains, alors que l'un des problèmes majeurs du secteur agricole est celui de l'investissement, qui nécessite des crédits à moyen et long terme, à coûts réduits. Les banques commerciales de l'Union, qui devraient prendre le relais des banques de développement, financent faiblement les activités de production agricole. Cette situation fait de la question du financement des filières agricoles, un goulet d'étranglement qui inhibe le développement des activités agricoles dans l'UEMOA.

Pour y remédier, le système de financement de l'UEMOA devra être renforcé et rendu plus concurrentiel, à travers la mise en place, par les Etats, de fonds de garantie et de lignes de refinancement auprès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et des banques classiques.

Concernant l'exploitation efficace des marges d'amélioration de la productivité agricole, elle devra se faire, notamment, à travers le développement des aménagements hydro-agricoles, qui ne couvrent actuellement que 10% des terres irrigables, ainsi que l'incitation des producteurs à adopter des paquets technologiques innovants, en vue d'augmenter leur consommation d'engrais et de pesticides. A cet égard, des actions devront être entreprises pour mettre en place une politique d'achats groupés des engrais et des pesticides au niveau

---

<sup>5</sup> Le droit délégué est le mécanisme par lequel un acteur négocie et obtient d'un tiers, selon des clauses plus ou moins précises, le droit d'exploiter, à titre non-définitif, une parcelle agricole.

<sup>6</sup> Les garanties foncières sont exigées par les banques commerciales pour minimiser les risques, notamment climatiques et parasitaires liés à l'activité agricole. Ces risques entraînent des incertitudes quant au niveau de revenus des producteurs, en l'absence d'états financiers au niveau des exploitations agricoles.

régional, en vue de réaliser des économies d'échelle et de contribuer à rendre les coûts plus accessibles aux producteurs. Cette politique devra conduire plus tard à la mise en place d'une unité de fabrication d'engrais et de pesticides au niveau régional.

Au niveau national, les efforts de réfection des routes intérieures et des pistes de desserte rurales devront être poursuivis, afin de désenclaver les zones de production agricole et de faciliter les échanges entre les différents acteurs. La mise en œuvre de toutes ces mesures devrait favoriser la mise en place de systèmes de production plus intensifs et moins consommateurs de ressources naturelles, capables de maintenir la fertilité des sols et de permettre une plus grande production.

La minimisation des risques liés à l'activité agricole, à savoir les sécheresses, les inondations, et les incendies pourrait, par exemple, se faire par l'intermédiaire des services d'assurance agricole. A cet égard, un fonds de promotion pourrait être mis en place par les Etats pour encourager l'émergence de structures offrant de tels services. Les ressources de ce fonds pourraient être constituées de lignes de crédit de long terme, à taux bonifiés, placés auprès des banques primaires. A défaut, les possibilités d'intégration, dans la gamme des services disponibles au niveau des sociétés d'assurance existantes, de nouveaux produits adaptés aux risques encourus par les exploitations agricoles, pourraient être explorées.

Une meilleure représentation des producteurs dans les instances de décision suppose, par exemple, l'implication de leurs organisations professionnelles dans les processus d'approvisionnement et de distribution des intrants, ainsi que de commercialisation des produits agricoles. Ce qui suppose un renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles, de manière à accroître leur pouvoir de négociation. A cet égard, les Etats devront mettre un accent sur le renforcement des programmes d'alphabétisation des producteurs et leur orientation vers une forme d'alphabétisation fonctionnelle, visant à les rendre directement opérationnels.

#### **4.2. L'amélioration des capacités internes de transformation des produits agricoles**

En dehors de l'insécurité alimentaire, l'un des problèmes cruciaux sur lesquels les autorités de l'Union devront se pencher est la faible capacité interne de transformation des produits agricoles. Cette situation résulte, entre autres, du coût élevé de certains facteurs de production, auquel s'ajoute l'accès limité des acteurs du secteur industriel aux financements des banques commerciales.

En effet, les coûts élevés de l'eau, de l'électricité, du téléphone et du transport compromettent singulièrement les possibilités de transformation sur place des produits agricoles, à des prix compétitifs. A titre illustratif, le coût moyen de l'électricité, qui était d'environ 75 FCFA en 2000 au sein de l'UEMOA, est 2 à 3 fois plus cher qu'aux Philippines, en Malaisie et à Taiwan. Cette situation conduit à une forte réduction de la capacité locale de transformation des produits agricoles, qui sont alors vendus à plus de 80% à l'exportation, et une perte de valeur ajoutée, qui n'est pas de nature à donner une impulsion au secteur industriel de l'Union.

Par ailleurs, l'accès limité des acteurs de ce secteur aux financements des banques commerciales ne favorise pas la modernisation des industries de l'Union. En effet, à l'instar des producteurs du secteur agricole, les acteurs du secteur industriel sont confrontés à des difficultés d'accès au crédit, même si ces dernières sont moins prononcées que chez les producteurs. Cette situation ne favorise pas la modernisation des industries de l'Union, qui sont sous-équipées et manquent d'automatisation.

Aussi, les mesures proposées pour améliorer l'accès des producteurs au système financier de l'UEMOA sont-elles également valables pour les responsables des PME/PMI de l'Union. Cependant, elles pourraient être renforcées par la mise en place, par les Etats, de zones franches industrielles opérationnelles, afin de leur permettre de moderniser leurs appareils de production et d'investir dans les domaines où ils possèdent des avantages comparatifs avérés. A cet effet, la mise en œuvre des programmes régionaux d'interconnexion électrique, routière et téléphonique devrait aider à réduire les coûts de ces facteurs et à installer progressivement, à l'intérieur des Etats, l'ensemble des chaînes de production. La synergie entre les secteurs industriel et agricole serait ainsi développée, permettant de mettre en œuvre des stratégies de remontée de filière<sup>7</sup>, à travers des politiques de substitution des importations<sup>8</sup>. Ces stratégies permettront d'améliorer les capacités internes de transformation de l'Union et de mettre en place des entités étroitement intégrées, qui dégagent des excédents commerciaux, quelles que soient les variations des prix des produits agricoles.

#### **4.3. La commercialisation des produits agricoles, dans un contexte de forte volatilité des cours**

Les problèmes liés à la volatilité des cours des produits agricoles et à leur commercialisation constituent le troisième grand défi sur lequel les Etats de l'Union devront se focaliser pour lutter efficacement contre la pauvreté. En effet, la volatilité des cours des produits agricoles favorise la recrudescence de la pauvreté chez les petits exploitants agricoles et les consommateurs pauvres. De fait, chez cette catégorie de personnes, une grande part du revenu est consacrée à l'alimentation. Ainsi, les fortes variations des prix ont des répercussions sur leurs revenus réels. Ces répercussions s'accompagnent souvent d'un désinvestissement, qui se traduit par la vente, à des prix dérisoires, de leurs moyens de production (terre, bétail, matériels d'équipement, etc.). Il s'ensuit une paupérisation, qui les installe dans un cercle vicieux de pauvreté. Dans un tel contexte, les petits producteurs se montrent réfractaires à tout investissement visant à améliorer la productivité de leurs exploitations agricoles.

Pour pallier cette situation, une stratégie visant à stabiliser les prix aux producteurs et à garantir une commercialisation efficace des produits agricoles doit être pensée et mise en place par les Etats. Cette stratégie pourrait reposer sur un système d'agriculture contractuelle, permettant aux organisations professionnelles de négocier, directement avec les sociétés de commercialisation, des prix garantis de vente de leurs produits, sur une base annuelle ou pluriannuelle. Un mécanisme efficace de fixation des prix pourrait ainsi être défini, de manière à permettre aux producteurs et aux sociétés de commercialisation de supporter chacun une partie des risques encourus, liés à la volatilité des cours.

Le système d'agriculture contractuelle ainsi mis en place aura pour avantage de permettre d'aligner les prix payés aux producteurs sur les cours mondiaux des produits agricoles et de favoriser l'émergence, au sein de l'UEMOA, de filières agricoles performantes, permettant de lutter véritablement contre la pauvreté.

<sup>7</sup> La stratégie de remontée de filière consiste, pour un pays, à utiliser les gains tirés de la commercialisation des produits bruts d'une filière pour laquelle il possède un avantage comparatif, pour développer les industries liées à cette filière, par des relations client-fournisseur. Ainsi, dans l'Union par exemple, la confection de tissus est reliée à l'activité de teinture, qui elle-même est reliée aux activités de tissage, de filature et d'égrenage (production de coton-fibre). L'investissement dans la production de tissus permet d'accroître la consommation locale de coton fibre et d'acquérir des compétences nouvelles. Le marché intérieur fournit des débouchés à cette industrie nouvelle qui est provisoirement protégée par des tarifs douaniers. Lorsque le savoir-faire industriel est assez satisfaisant, les nouveaux produits pourront être exportés sur le marché mondial, à des coûts compétitifs.

<sup>8</sup> La politique de substitution des importations consiste à produire progressivement sur le territoire national, des marchandises antérieurement importées.

Le nouveau dispositif ainsi envisagé pourrait, par ailleurs, permettre aux associations de producteurs, de s'appuyer sur les contrats de vente signés avec les sociétés de commercialisation pour obtenir auprès des banques classiques, des crédits. De même, il pourrait permettre aux sociétés de commercialisation de se prémunir contre une partie des risques qu'ils supportent, en vendant par exemple à terme les tonnages de production escomptés, sur la base des contrats signés avec les organisations de producteurs. A cet égard, la création d'une bourse agricole pourrait être envisagée au sein de l'Union. La présence d'une telle structure encouragerait l'émergence de spéculateurs dans ce domaine et contribuerait à modifier la structure des coûts. En outre, elle favoriserait une meilleure diffusion de l'information, une fluidité des marchés et une stimulation des échanges agricoles et de la concurrence.

## **V. PERSPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES OMD EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

D'importants efforts sont encore nécessaires pour faire de la lutte contre la pauvreté, une réalité dans l'Union, en dépit des différentes actions déjà entreprises par les Etats. En effet, si des progrès considérables sont notés au niveau de certains indicateurs microéconomiques et sociaux de suivi du fléau, beaucoup reste encore à faire pour atteindre, d'ici 2015, les OMD en la matière. L'éducation universelle, la réduction de la prévalence au VIH Sida et l'accès à l'eau potable ont fait des bonds qualitatifs entre 2000 et 2011 au sein de l'Union, même s'il reste à consolider les acquis. En revanche, les perspectives sont plus qu'improbables pour les indicateurs relatifs à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, ainsi que de la mortalité infanto-juvénile et maternelle.

Toutefois, avec les atouts de la zone et les potentialités dont elle regorge, des espoirs peuvent être nourris, quant à la réalisation de ces objectifs dans le moyen terme. Pour cela, une mobilisation des ressources internes est indispensable. En effet, un exercice de chiffrage des besoins de financement de l'Afrique révèle que le continent aura besoin de 93 milliards de dollars US d'investissement annuel, sur la décennie à venir, pour atteindre les OMD et porter le développement de ses infrastructures au niveau de ceux du reste du monde (BAD, Perspectives économiques en Afrique, 2011). Mieux, selon le rapport du groupe de projet d'évaluation des réalisations des objectifs du millénaire, l'assistance au développement de l'agriculture africaine doit passer de 1 à 2 milliards de dollars US par an à 8 milliards de dollars. Ainsi, au regard de l'importance des sommes souhaitées, le recours aux seuls partenaires techniques et financiers n'est pas envisageable. C'est pourquoi une mobilisation des institutions financières régionales est nécessaire.

Au niveau de l'Union, les réponses à ces préoccupations pourraient amener la BCEAO à jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, notamment par la mise en œuvre d'une politique monétaire appropriée et en contribuant au développement du financement des secteurs agricole et industriel.

Une politique monétaire vertueuse contribue à la stabilité macroéconomique de l'Union, en favorisant une inflation modérée, ainsi qu'à la réduction des coûts de transaction et à la promotion des échanges entre les pays de l'Union, d'une part, et entre l'Union et l'extérieur, d'autre part.

Par ailleurs, le financement des secteurs agricole et industriel pourrait être facilité par le renforcement des institutions de microfinance (IMF), qui demeure une priorité pour la BCEAO. En outre, l'Institut d'émission pourrait examiner, avec la BOAD et la Commission de l'UEMOA,

---

les possibilités de renforcer le financement du secteur agricole, à travers les crédits à moyen ou long terme.

La BCEAO pourrait, en concertation avec les Etats, également mettre en place des politiques financières incitatives visant à amener le secteur bancaire à apporter des concours financiers aux producteurs et aux industriels des PME/PMI, en contribuant à la réduction du risque de crédit face à cette clientèle particulière, qui ne remplit pas généralement les conditions exigées par les banques.

Enfin, la Banque Centrale pourrait engager, avec la Commission de l'UEMOA et la BOAD, la réflexion sur la gestion et la maîtrise des risques liés au financement du secteur agricole dans les pays de l'UEMOA. Ces réflexions porteraient par exemple sur les possibilités de mise en place, auprès des banques primaires et des institutions de microfinance, d'un fonds de garantie, d'une ligne de refinancement et d'un système d'assurance agricole. Deux projets de création, l'un, d'une bourse agricole régionale et l'autre, d'un système d'assurance récolte, étant à l'étude, respectivement au niveau de la Commission de l'UEMOA et de la BOAD, les possibilités d'accélérer leur mise en œuvre dans l'Union pourraient être examinées.



---

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. Documents officiels et rapports nationaux

BENIN (2008) : Rapport d'avancement 2007 de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté 2007-2009, Août 2008.

BENIN (2006) : Stratégie de financement pour l'atteinte des OMD au Bénin : politique fiscale et aide publique au développement, 39 p.

BENIN (2011) : Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015), 207 p.

BURKINA FASO (2010) : Rapport pays de suivi de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement, 99 p.

BURKINA FASO (2011) : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, (2011-2015), 108 p.

COTE D'IVOIRE (2008) : Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté, 180 p.

COTE D'IVOIRE (2009) : Plan d'action du programme pays 2009-2013 entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, 29 p.

COTE D'IVOIRE (2010) : Objectifs du millénaire pour le développement, 61 p.

GUINEE-BISSAU (2011) : Deuxième Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté : DENARP II (2011-2015), 127 p.

MALI (2006) : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2007-2011), 94 p.

MALI (2008) : Initiative de mise en œuvre des objectifs du millénaire dans les 166 communes les plus vulnérables du programme national de sécurité alimentaire, 83 p.

MALI (2011) : Cadre stratégique de réduction de la pauvreté 2012-2017 : un Mali émergent, une meilleure qualité de vie pour tous. 146 p.

NIGER (2007) : Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (2008-2012), 248 p.

NIGER (2007) : Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, 70 p.

NIGER (2011) : Cadre d'accélération des OMD : sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger, 92 p.

SENEGAL (2006) : Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2006-2010) de suivi de la pauvreté au Sénégal (2005-2006), 102 p.

SENEGAL (2007) : Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (2005-2006), 89 p.

TOGO (2007) : Stratégie nationale a long terme basée sur les OMD, 110 p.

- TOGO (2009) : Document Complet de Stratégie de réduction de la pauvreté, 146 p.
- TOGO (2010) : Le Togo se mobilise autour des OMD : 3ème rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement, 41 p.
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ET AL. (2011) : Perspectives économiques en Afrique, 316 p.
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (2012) : Gender, poverty and environmental indicators on african countries, 324 p.
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ET AL. (2012) : Annuaire statistique pour l'Afrique, 353 p.
- BANQUE MONDIALE (2001) : Rapport sur le développement dans le monde : combattre la pauvreté, Ed. ESKA, 2001.
- BOAD (2007) : Rapport Annuel 2007.
- BOAD (2007) : Rapport du Président de la BOAD, Décembre 2007.
- BOAD (2008) : Situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2007.
- CEA (2005) : Les objectifs du millénaire en Afrique : progrès réalisés et défis à relever, 44 p. Les objectifs du millénaire en
- CEA (2011) : Rapport économique sur l'Afrique 2011 : gérer le développement : le rôle de l'État dans la transformation économique, 160 p.
- CEDEAO (2006) : Profil de pauvreté dans les pays de la CEDEAO.
- FAO (2011) : Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays ? 62 p.
- FIDA (2010) : Evaluation de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre, 130 p.
- FMI, Département des études économiques et Financières (2011) : Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, reprise et nouveaux risques, avril 2011.
- PNUD : Rapports sur le développement humain 2001, 2004, 2005, 2007, 2008, 2010, 2011
- PNUD (2012) : Faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne : Rapport d'un groupe d'étude de la Région Afrique, Rapport n° 15575-AFR, mai 1996.
- PNUD (2011) : Rapport OMD 2011 : faire reculer la pauvreté en Afrique subsaharienne : Rapport d'un groupe d'étude de la Région Afrique, 172 p.

## **II. Ouvrages**

- BAIROCH, P., Le Tiers-Monde dans l'impasse, Paris, Gallimard, 1992.
- BETBEZE, J.P. Manuel d'économie contemporaine, Nathan supérieur, 1986.
- BONCOEUR, Jean et Al., Histoire des idées économiques de Platon à Marx, 2ème Edition,



Imprimerie Chirat, Avril 2001.

BRASSEUIL, Jacques. Introduction a l'économie du développement, Paris, Armand Colin éditeur, Février 1993.

DÉPARTEMENT D'ETAT DES ETATS-UNIS, La lutte contre la pauvreté dans le monde, Perspectives Economiques, Vol.6.No.3, Septembre 2001.

FISHLOW, Albert et Al. L'économie mondiale : Pays pauvres et pays riches, Economica, 1978.

GAUTHIER, Madeleine, Les nouveaux visages de la pauvreté, Institut Québécois de Recherche sur la culture, Imprimerie Gagnée Itée, Avril 1987.

GUILLAUMONT, Patrick. Croissance et Ajustement, les problèmes de l'Afrique de l'Ouest, Economica, Paris, 1985.

MALCOLM, Gillies et al. Economie du développement, Editions Nouveaux horizons, 1998.

MALTHUS, T.R., Essai sur le principe de population, Edition PUF, 1798.

MARTHELIER, G. et al. Votre mémoire de sortie «faites-le vous-même!» en Quelques mois. Collection UMA 2000.

MORRISSON, Christian, La pauvreté dans le monde, RAMSES, 2003.

PAUGAM, S., Les formes élémentaires de la pauvreté, Lien social, PUF, 2005.

RAWLINGS, L., Implementation issues in impact evaluation, Processed, 1999

### **III. Dictionnaires et encyclopédies**

ECHAUDEMAISON C.- D., Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales, Paris, Editions Nathan, Février 2007.

LAKEHAL, M. Dictionnaire d'économie contemporaine et des principaux faits politiques et sociaux, Paris, Vuilbert, Décembre 2000.

Dictionnaire Larousse Pratique, Rotolito Combarda Imprimeur, juin 2003.

### **IV. Articles**

ACDI, Résumé de la 1ère table ronde de l'ACDI sur la pauvreté. Avril 1999.

ACEMOGLU, Daron. Causes profondes de la pauvreté, une perspective historique pour évaluer le rôle des institutions dans le développement économique. FMI, juin 2003.

BERTIN, Alexandre, Définir la pauvreté aujourd'hui, LMU- Le mensuel de l'Université-Magazine InterUniversitaire.htm, juillet 2007.

DORIER-APPRILL, Elisabeth. Présentation Rapide des méthodes d'enquêtes possibles. Université de Provence- géographie- UE GEO LO3.

KABORÉ, S.T., Croissance et Pauvreté : Etat des Connaissances et Différentes Perspectives.

Préparé dans le cadre d'un séminaire conjointement organisé par le CRDI et le ACPSP au profit de parlementaires Africains, 2004.

LOUIS-MARIE Asselyn, et Anyck DAUPHIN. Mesure de la pauvreté, un cadre conceptuel. Québec-Canada, Octobre 2000.

PERRIN, Emile-Robert. La lutte contre la pauvreté, HCCI, Avril 2004.



## **ANNEXES STATISTIQUES**

<b>ANNEXE 1 : PROFIL DE PAUVRETE : Incidence (en %) de la pauvreté selon les caractéristiques socio-démographiques</b>											
Pays	Années de référence	Milieu de résidence			Secteurs d'activités						Régions les plus touchées
		Rural	Urbain	National	Secteur agricole	Commerce et industrie	Transport et BTP	Secteur informel	Sans emploi	Autres	
<b>Bénin</b>	2009	38,4	29,8	35,2	42,9	30,0	29,0	--	--	--	Couffo, Mono, Zou et Collines
<b>Burkina</b>	2009-2010	50,7	19,9	43,9	55,6	--	--	14,8	28,3	34,5	Nord, Est et Boucle du Mouhoun
<b>Côte d'Ivoire</b>	2008	62,4	29,4	48,9	46,0	--	--	15,0	--	--	Nord, Ouest, Centre-Ouest, Nord-Ouest, Centre-Nord et Nord-Est
<b>Guinée-Bissau</b>	2010	75,0	51,0	69,3	63,5	8,9	--	--	--	6,1	Gabou, Cacheu, Tombali, Bafata, Quinara et Oio
<b>Mali</b>	2010	51,0	31,0	43,6	57,0	--	--	29,0	--	23,0	Sikasso, Mopti et Tombouctou
<b>Niger</b>	2005	65,7	55,5	62,1	68,8	56,2	64,0	--	--	--	Maradi, Tillabéri et Dosso
<b>Sénégal</b>	2006	65,2	50,1	57,1	49,0	--	--	49,0	--	--	Ziguinchor, Kolda, Kaolack, Diourbel et Tambacounda
<b>Togo</b>	2006	74,3	36,7	61,7	79,1	43,8	--	--	55,2	--	Maritime, Plateau, et Savanes

Source : DRSP pays, Banque Mondiale et rapports CEDEAO et UEMOA sur le profil de pauvreté des pays.

<b>ANNEXE 2 : Progrès des pays de l'UEMOA vers l'atteinte des OMD en matière de lutte contre la pauvreté</b>													
Objectifs	Indicateurs	Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire			Guinée-Bissau		
		2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015
<b>1- Réduire de moitié, d'ici 2015 l'extrême pauvreté et la faim</b>	% de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	29,0	35,2	<b>26,7</b>	46,4	43,9	<b>22,2</b>	38,4	48,9	<b>16,2</b>	65,7	69,3	<b>24,5</b>
	Proportion des enfants < 5 ans ayant une insuffisance pondérale	21,5	20,2	<b>19,4</b>	33,7	26,0	<b>28,6</b>	18,2	16,7	<b>10,0</b>	21,9	17,2	<b>16,0</b>
<b>2- Assurer une éducation primaire pour tous</b>	Taux brut de scolarisation dans le primaire	105,4	125,9	<b>100</b>	55,4	79,4	<b>100</b>	75,0	88,0	<b>100</b>	119,8	123,1	<b>100</b>
	Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans	--	54,0	<b>100</b>	--	39,0	<b>100</b>	--	67,0	<b>100</b>	--	71,0	<b>100</b>
<b>3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes</b>	Ratio filles/garçons dans l'éducation primaire	50,0	87,0	<b>100</b>	63,0	89,0	<b>100</b>	71,0	83,0	<b>100</b>	58,0	94,0	<b>100</b>
<b>4- Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (per. pour 1000)	--	126	<b>63</b>	--	154	<b>68</b>	--	112	<b>50</b>	--	186	<b>80</b>
	Taux de mortalité infantile (per. pour 1000)	--	79	<b>38</b>	--	73	<b>35</b>	--	71	<b>31</b>	--	113	<b>48</b>
<b>5- Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle</b>	Taux de mortalité maternelle (per. pour 100.000)	--	410	<b>125</b>	--	560	<b>121</b>	--	470	<b>149</b>	--	1000	<b>206</b>
	% de naissances médicalement assistées	73,0	74,0	<b>100</b>	57,0	54,0	<b>100</b>	63,0	57,0	<b>90,0</b>	35,0	44,0	<b>100</b>

<b>ANNEXE 2 : Progrès des pays de l'UEMOA vers l'atteinte des OMD en matière de lutte contre la pauvreté</b>													
Objectifs	Indicateurs	Bénin			Burkina			Côte d'Ivoire			Guinée-Bissau		
		2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015
<b>6- Combattre le VIH Sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	Taux de prévalence du VIH Sida	1,3	1,2	<b>2,0</b>	1,5	1,2	<b>0,8</b>	4,8	3,4	<b>1,8</b>	2,4	2,5	<b>2,0</b>
<b>7- Réduire de moitié, d'ici 2015, le % de la population n'ayant pas accès à l'eau potable</b>	% de la population ayant accès à l'eau potable	70,0	75,0	<b>100</b>	70,0	79,0	<b>76,0</b>	79,0	80,0	<b>82,5</b>	57,0	64,0	<b>65,0</b>

Source: BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains ; UNSTATS : Base de données des Nations Unies sur les indicateurs des OMD ; DSRP pays.

<b>Annexe 2 (suite) : Progrès des pays de l'UEMOA vers l'atteinte des OMD en matière de réduction de la pauvreté</b>													
Objectifs	Indicateurs	Mali			Niger			Sénégal			Togo		
		2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015
<b>1- Réduire de moitié, d'ici 2015 l'extrême pauvreté et la faim</b>	% de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	55,6	43,6	34,0	62,1	59,5	31,5	57,1	50,8	30,0	--	61,7	30,9
	Proportion des enfants < 5 ans ayant une insuffisance pondérale	30,1	27,9	21,5	43,6	39,9	18,0	20,3	14,5	11,0	23,2	20,5	12,3
<b>2- Assurer une éducation primaire pour tous</b>	Taux brut de scolarisation dans le primaire	71,1	81,7	100	49,3	70,8	100	82,7	86,8	100	116,6	139,6	100
	Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans	--	45,0	<b>100</b>	--	17,0	<b>100</b>	--	65,0	<b>100</b>	--	84,0	<b>100</b>
<b>3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes</b>	Ratio filles/garçons dans l'éducation primaire	57,0	85,0	<b>100</b>	56,0	79,0	<b>100</b>	74,0	104,0	<b>100</b>	65,0	90,0	<b>100</b>
<b>4- Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (per. pour 1000)	--	179	<b>82</b>	--	149	<b>100</b>	--	88	<b>50</b>	--	108	<b>50</b>
	Taux de mortalité infantile (per. pour 1000)	--	95	<b>44</b>	--	88	<b>50</b>	--	51	<b>25</b>	--	70	<b>31</b>
<b>5- Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle</b>	Taux de mortalité maternelle (per. pour 100.000)	--	830	<b>145</b>	--	820	<b>148</b>	--	410	<b>128</b>	--	350	<b>160</b>
	% de naissances médicalement assistées	41,0	49,0	<b>100</b>	16,0	18,0	<b>50</b>	58,0	--	<b>75,0</b>	49,0	60,0	<b>82,7</b>

<b>Annexe 2 (suite) : Progrès des pays de l'UEMOA vers l'atteinte des OMD en matière de réduction de la pauvreté</b>													
Objectifs	Indicateurs	Mali			Niger			Sénégal			Togo		
		2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015	2000-2005	2006-2011	Cible 2015
<b>6- Combattre le VIH Sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	Taux de prévalence du VIH Sida	1,2	1,0	<b>ND</b>	0,9	0,8	<b>0,7</b>	0,8	0,9	<b>1,0</b>	3,4	3,2	<b>2,0</b>
<b>7- Réduire de moitié, d'ici 2015, le % de la population n'ayant pas accès à l'eau potable</b>	% de la population ayant accès à l'eau potable	55,0	64,0	<b>80,4</b>	46,0	49,0	<b>75,0</b>	68,0	72,0	<b>82,0</b>	58,0	61,0	<b>75,0</b>

Source: BAD (2012) : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains ; UNSTATS : Base de données des Nations Unies sur les indicateurs des OMD ; DSRP pays.  
 ND : Non Disponible.





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)